

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE SOLIDARITÉ PAYSANS DES PAYS DE BOURGOGNE

## Mercredi 15 juin 2022

### A Mavilly-Mandelot



## I. Le rapport d'activité

L'année 2021 est encore marquée par la pandémie de Covid qui réduit les contacts entre les équipes d'accompagnateurs et les personnes, mais malgré cela nous allons voir que notre activité a augmenté et que nous nous sommes préparés à l'embauche d'un animateur.

Ce rapport d'activités présente l'action de Solidarité Paysans Pays de Bourgogne sur l'année 2021 à savoir :

- l'action de défense et d'accompagnement des agriculteurs.trices en difficultés
- les formations réalisées auprès des accompagnateurs.rices de l'association
- la vie interne de l'association.

### ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS EN DIFFICULTÉ

Solidarité Paysans propose d'accompagner les paysans autour de cinq grands principes d'intervention : l'écoute, le travail sous forme de binôme, le non-jugement des personnes et de leur situation, la confidentialité et la prise en compte de l'ensemble des difficultés rencontrées par la personne, aboutissant à une approche globale et intersectorielle. L'association intervient en partenariat et en complémentarité avec tous les acteurs de la profession agricole. Elle joue souvent un rôle de médiation entre certains agriculteurs fragilisés et les institutions.

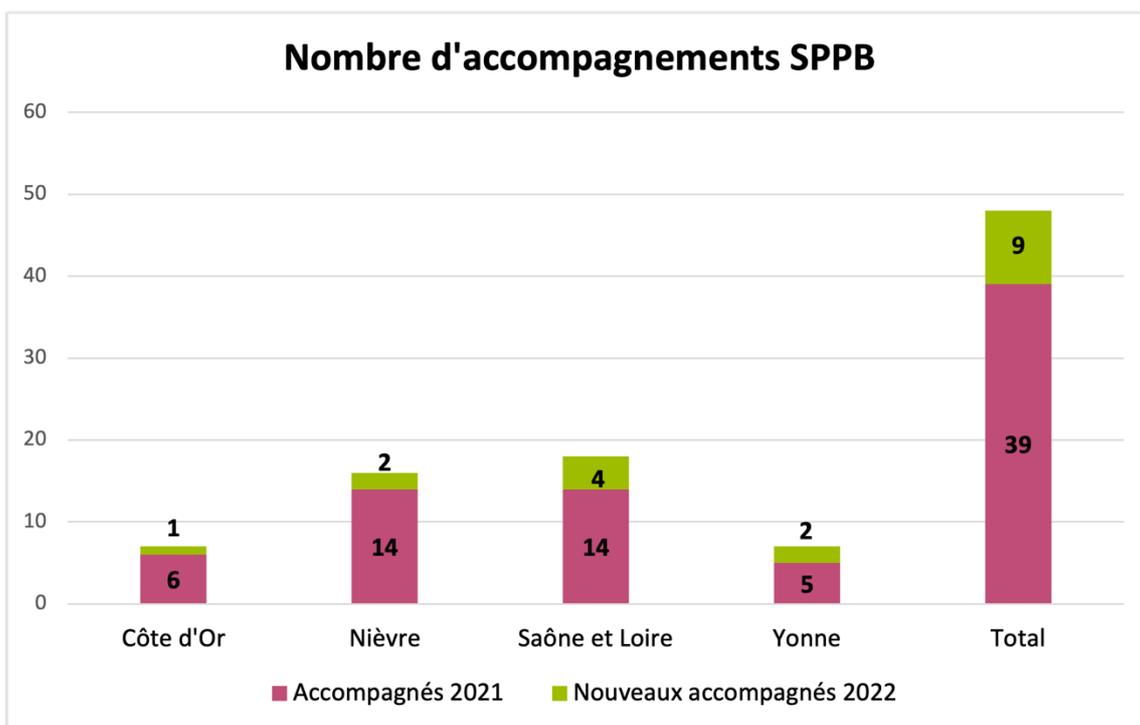
En 2021, les bénévoles ont parcouru 17 305 km pour l'accompagnement d'agriculteur.trices en difficulté. Cela représente un temps bénévole dédié à l'accompagnement de 566h pour la Bourgogne, soit 0,35 ETP. Cette activité d'accompagnement varie d'un département à l'autre. Cette variation dépend du nombre de bénévoles par département, de la disponibilité en temps de chacun et du nombre de personnes accompagnées par département.

Cette activité d'accompagnement sur l'année 2021 est en hausse par rapport à 2020. En effet, 22 nouveaux agriculteurs.trices ont été accompagnés à partir de 2021, et 12 nouveaux bénévoles ont rejoint l'association. Le détail de cette évolution figure dans la partie suivante.

### Concernant le nombre d'agriculteurs accompagnés :

En 2021, **39 agriculteurs** en difficulté et leur famille ont été accompagnés. 24 étaient accompagnés pour l'année 2020. Cette augmentation correspond à 22 nouveaux accompagnements en 2021, et à la clôture de 7 dossiers.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, **9 nouveaux agriculteurs** ont appelés et sont maintenant accompagnés par SPPB. Voir le graphique ci-dessous.



Concernant les bénévoles impliqués dans ces accompagnements, ils étaient au nombre de 28 en 2020. En 2021, 12 ont rejoint l'association et 1 bénévole a décidé de quitter l'activité d'accompagnement.

Départements	Nb de bénévoles (2021)
<b>Côte d'Or</b>	8
<b>Nièvre</b>	5
<b>Saône et Loire</b>	19
<b>Yonne</b>	7
<b>Total</b>	<b>39</b>

### Concernant la nature des accompagnements

Les deux principales orientations technico-économiques des structures accompagnées sont l'élevage bovin allaitant et caprin lait. En effet, l'élevage bovin allaitant, principalement de race charolaise, est une production historique de la région dont le berceau se trouve à cheval entre la Saône et Loire, la Nièvre et la Côte d'Or (DRAAF Bourgogne-Franche-Comté, 2020)<sup>1</sup>.

Pour l'élevage caprin, la Bourgogne a une tradition caprine ancienne. La majorité du cheptel régional se concentre désormais aujourd'hui à 64% dans le Mâconnais, en Saône et Loire (Jean-Claude Le Jaouen, 2022)<sup>2</sup>, avec la présence de 2 AOP. La Bourgogne est également une région céréalière. Peu de céréaliers sollicitent un accompagnement par Solidarité Paysans.

Un rapport de l'Insee paru en 2019<sup>3</sup> indique que les ménages agricoles des territoires spécialisés en bovin allaitant ont un niveau de vie plus faible que dans les territoires spécialisés en grandes cultures et plus encore en viticulture.

On peut volontiers relier un nombre d'accompagnements d'éleveurs caprins et bovins allaitants plus important, du fait d'un travail plus pénible et soumis à de plus fortes astreintes (traite, sortie et déplacement du troupeau, etc) que les céréaliers ou viticulteurs. De nombreux autres facteurs entrent en jeu : effondrement des prix d'achat de la production animale, emprunts pour mettre aux normes les infrastructures, impossibilité de contrôler les marges des intermédiaires (Sénat.fr)<sup>4</sup>.

En marge de la prédominance d'accompagnements en élevages caprins et bovins allaitants, des exploitations viticoles, ovines, maraîchères, etc, sont également concernées.

Sources :

1-[https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/No4\\_fiche\\_bovins\\_viande\\_cle87c16d-1.pdf](https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/No4_fiche_bovins_viande_cle87c16d-1.pdf)

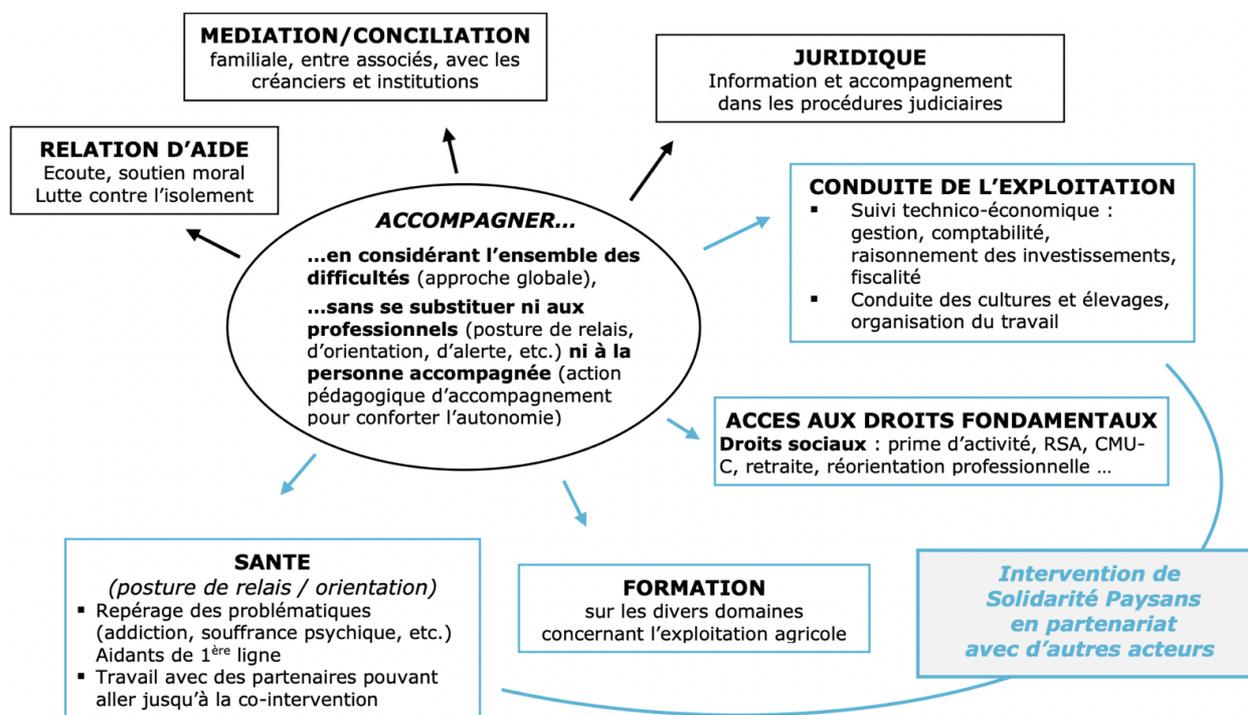
2-<https://hal.inrae.fr/hal-03539123>

3-<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3896769>

4-<https://www.senat.fr/questions/base/2015/qSEQ150817585.html>

Le volet économique est la thématique récurrente essentielle dans les accompagnements que l'association réalise. A ce premier volet peuvent s'ajouter d'autres thématiques, très variables d'une situation à l'autre : administrative, technique (changement de production), sociale (accès aux droits), familiale ou encore juridique. Ces dernières peuvent prendre autant de place et parfois davantage que l'aspect purement économique, en fonction des structures.

Pour rappel, Solidarité Paysans se base sur une approche globale et multiple pour accompagner les agriculteurs qui en font la demande, en partenariat et complémentarité avec d'autres professionnels si nécessaire. Les accompagnements complexes nécessitent des interventions conjointes entre techniciens et bénévoles qui contribuent à la qualité et à la pertinence des accompagnements. Le schéma ci-dessous illustre le travail partenarial que mène l'association sur différents aspects de l'accompagnement.



## → Le type d'accompagnement

Nous avons catégorisé les situations accompagnées par l'association selon trois types d'accompagnement :

- **Accompagnement léger** : Réponse simple à donner, coup de pouce, agriculteur autonome, présence ponctuelle de l'association. Ou suivi d'accompagnements antérieurs pour lesquels la situation s'est améliorée.
- **Accompagnement classique** : Suivi régulier, travail de médiation auprès des créanciers, travail sur les données économiques de l'exploitation. Temps de déplacement important, visites plus régulières.
- **Accompagnement complexe** : Problématiques nombreuses, se recoupant, procédures collectives, accompagnement auprès du TGI, nombre de visites élevé, multiplicité des interlocuteurs.

En voici la répartition par département :

	<b>Accompagnement Léger</b>	<b>Accompagnement Classique</b>	<b>Accompagnement Complexe</b>
Côte d'Or	1	4	1
Nièvre	2	9	3
Saône et Loire	6	3	5
Yonne	1	2	2
<b>Bourgogne (Total)</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>11</b>

## → Éléments relevant du champ social

Certaines personnes accompagnées sont dans des situations d'exclusion telles qu'elles les empêchent d'accéder aux minima sociaux (RSA), parfois leur dernière source de revenus possible. Une des missions de Solidarité paysans est de leur permettre d'obtenir ce droit. Un des prérequis est d'avoir une comptabilité à jour autorisant la déclaration d'impôts et de TVA. L'association s'y emploie, allant jusqu'à faciliter les démarches administratives.

Un agriculteur peut se voir proposer un accompagnement conjoint avec les travailleurs sociaux de la MSA Bourgogne. Il sera alors pris en charge par les services sociaux de la MSA en collaboration avec les accompagnants de Solidarité Paysans. Dans ce cadre, un contrat tripartite est signé entre l'agriculteur, le bénévole référent et le travailleur social.

Pour mettre en avant ces deux aspects, nous avons comptabilisé pour chaque département bourguignon, le nombre d'accompagnements menés conjointement avec les travailleurs sociaux de la MSA, ainsi que le nombre de bénéficiaires du RSA accompagnés par Solidarité Paysans sur l'année 2021.

	<b>Accompagnement conjoint avec le service social de la MSA Bourgogne</b>	<b>Bénéficiaires du RSA</b>
Côte d'Or	0	0
Nièvre	11	2
Saône et Loire	5	4
Yonne	1	1
<b>Bourgogne (Total)</b>	<b>17</b>	<b>7</b>

## → Éléments relevant du champ juridique

Lorsque les agriculteurs ne sont plus en capacité d'honorer leurs dettes ou en cessation de paiement, ils peuvent faire le choix d'envisager une procédure collective. Solidarité paysans est la seule association de débiteurs en agriculture aujourd'hui en France. Elle les accompagne tout de long de ce parcours.

Nous considérons chez Solidarité Paysans les procédures collectives comme de véritables leviers de redressement des exploitations. Elles permettent entre autres de maintenir l'activité des paysans, tout en apurant le passif via le gel des dettes antérieures à l'ouverture de la procédure et à leurs étalements selon un plan de remboursement.

Cet accompagnement juridique que fournit l'association permet de dédramatiser la situation et de redonner un peu confiance au débiteur, dans une situation souvent vécue comme déshonorante. L'association bénéficie du soutien du pôle juridique de l'association nationale Solidarité Paysans pour accompagner les agriculteurs sur ces questions juridiques. Le tableau ci-dessous présente le nombre d'accompagnés suivis par l'association engagés dans des procédures collectives et règlement amiable pour l'année 2021.

	Accompagnement en Règlement Amiable	Accompagnement en Procédures Collectives	
		RJ*	LJ*
Côte d'Or	0	1	0
Nièvre	0	0	0
Saône et Loire	2	2	2
Yonne	0	0	0
<b>Bourgogne (Total)</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>

\*RJ : Redressement judiciaire

\*LJ : Liquidation judiciaire

## VIE ASSOCIATIVE

### Organisation et chantiers en 2021

L'année 2021 a été une année de transition. Agnès (animatrice Confédération Paysanne, mise à disposition de l'association) souhaitait arrêter son travail à SPPB, et nous n'avions pas encore d'animateur. Une bonne partie de la vie interne de SPPB a donc été consacrée à nous mettre en recherche d'un animateur, mais aussi de locaux et du financement nécessaire.

Le conseil d'administration de Solidarité Paysans des Pays de Bourgogne était constitué de 13 administrateurs en 2021, dont 8 agriculteurs en retraite ou en activité. Cinq membres en constituaient le bureau :

- 1 président : Marc Grozellier
- 1 vice-président : Jean Gobier
- 1 trésorier : Jean-François Gros
- 1 secrétaire : Jean-Luc Baudry.

Agnès Vaillant, animatrice Confédération Paysanne Saône et Loire et Yonne, était mise à disposition de l'association à hauteur de 0,15 ETP.

Divers temps associatifs ont marqué cette année, à savoir :

- 4 conseils d'administration, dont un axé sur la réflexion d'une embauche.
- 1 réunion préparation à l'AG.
- L'Assemblée générale de Solidarité Paysans des pays de Bourgogne, à Mavilly Mandelot (15/06/2021).
- 1 réunion de préparation à l'embauche.
- 1 réunion préparatoire à la rencontre avec la MSA Bourgogne.
- Rencontre avec la MSA Bourgogne (10/12/2021).

L'association en phase de structuration, s'organise autour de 2 objectifs opérationnels :

- 1) Embaucher un salarié permettra le développement et la structuration régionales de l'association. Une commission se constitue pour trouver des locaux susceptibles d'accueillir une personne salariée.
- 2) Gagner en visibilité sur le terrain, solliciter et améliorer l'accueil des nouveaux bénévoles, aller à la rencontre des institutions agricoles locales.

Une dynamique importante s'est développée suite au lancement d'une nouvelle équipe en Saône et Loire en 2019-2020. Nous souhaitons étendre cette dynamique aux autres départements de Bourgogne, notamment en accueillant de nouveaux bénévoles sur les 3 autres départements.

Jusqu'à présent, la Nièvre ne comptait qu'un seul bénévole. La venue de 4 nouvelles personnes en 2021 vient donner un peu d'air à ce dernier.

Des actions de communication ont pu voir le jour, notamment l'impression d'un stock de plusieurs centaines de **Flyers** présentant les actions de l'association et distribués lors de nos rencontres. Également, un **courrier électronique** présentant notre association a été adressé à toutes les communes de Bourgogne.

**Ils/elles le disent :**

« Avec Solidarité Paysans, je me suis senti en confiance. »

« Avant j'avais une situation financière saine, je n'aurais jamais pensé tomber dans cet engrenage. »

« Au départ, j'étais réticente à étaler mes problèmes. Mais j'ai vite compris que le soutien de l'association était décisif dans mes démarches auprès de la banque. »

« Le soutien c'est surtout moral. Ce qui a été important c'est que les bénévoles n'aient pas d'intérêt dans ma situation. »

**Solidarité Paysans est une association** qui se mobilise et vous accompagne.

*Contactez-nous*

Solidarité Paysans des Pays de Bourgogne :  
bourgogne@solidaritepaysans.org

**En Côte-d'Or :**  
Annick Gerard - 1 route de Meloisey - 21190 Mavilly Mandelot  
03 80 26 09 85 / annick.m@otmail.com

**Dans la Région :**  
Pierre Delobbe - Chauxea - 58110 Achaun  
06 70 44 48 51 / p.delobbe@orange.fr

**En Saône et Loire :**  
Christine Koenig-Maury - Route de Ducenay - 71540 Cordesse  
07 82 76 01 14 / christine@potager.org

**Dans l'Yonne :**  
Jean Gobier - 37 Montpolet - 89630 Saint Leger Vauban  
09 66 90 28 32 / jean.gobier@gmail.com

Pour plus d'infos :  
[www.solidaritepaysans.org/nomderegionoudepartement](http://www.solidaritepaysans.org/nomderegionoudepartement)

**Solidarité PAYSANS**

Inquiétude pour l'avenir de votre exploitation ?  
Passage difficile ?  
Trésorerie tendue ? Vos fournisseurs s'impatientent ?  
Soucis de santé ?  
Besoin de prendre du temps pour parler, échanger ?

Association de défense et d'accompagnement des agriculteurs en difficulté

[www.solidaritepaysans.org](http://www.solidaritepaysans.org)

Flyer 2021 de Solidarité Paysans des Pays de Bourgogne

## Les formations 2021

Du fait de la relance d'une équipe en Saône et Loire, l'activité de formation a principalement eu lieu dans ce département.

### - « Le cadre d'intervention des accompagnements à Solidarité Paysans Bourgogne »

\*Objet : Formation à destination des nouveaux bénévoles, rappel des fondamentaux et de l'éthique de Solidarité Paysans, du cadre d'intervention, de la charte de Solidarité Paysans National. Analyse de deux situations rencontrées par les bénévoles.

\*Lieu et Date : Cluny (Saône et Loire), le 21 septembre 2021.

\*Nombre de participants : 14 bénévoles et 1 salariée.

\*Intervenants : Salariés de Solidarité Paysans Auvergne.

### - « Accompagner les agriculteurs en difficulté vers le changement en s'appuyant sur leurs ressources »

\*Objet : A destination des salariés et bénévoles du réseau. Une fois formés, objectif de diffuser cette approche dans les associations locales. Quels sont les outils de la mobilisation des ressources ? Les outils de l'entretien ? Les outils d'une équipe qui accompagne les changements ?

\*Lieu et date : Bagnolet (Seine-Saint-Denis), le 21 octobre 2021.

\*Nombre de participants : 2 bénévoles de Saône et Loire.

\*Intervenants : Véronique Louazel, formatrice et Clément Stangalini, salarié national en charge des formations.

## LE RESEAU ET LES PARTENAIRES

### Solidarité Paysans National

Solidarité Paysans des Pays de Bourgogne est membre du réseau national Solidarité Paysans, qui regroupe une trentaine d'associations locales réparties sur la quasi-totalité des départements de France Métropolitaine. La tête de réseau, dont le siège est situé à Bagnolet (93), fédère l'ensemble de ces associations locales. Solidarité Paysans National est administrée par un conseil d'administration, et est composée de 7 salariées qui viennent en appui du réseau.

Des groupes de travaux, comités de pilotage et des commissions sur différentes thématiques orientent et permettent d'organiser la vie du réseau et de créer des outils au service des associations locales.

SP National a plusieurs missions. Les principales à retenir :

**-Informer les membres du réseau**, notamment à travers la diffusion d'informations législatives, règlementaires, juridiques relatives aux divers accompagnements et à la gestion associative ;

**-Former les acteurs locaux**. SP National propose des formations et des échanges de pratiques à destination des bénévoles accompagnants et des responsables associatifs ;

-SP National vient **appuyer les nouvelles équipes en région** de Solidarité Paysans et les accompagne dans la formation des nouveaux membres ;

**-Contribuer à la cohésion du réseau**, en particulier en rassemblant les associations locales et en les sensibilisant aux valeurs fondamentales de Solidarité Paysans ;

**-Défendre de manière collective les agriculteurs en difficulté**, en sensibilisant les parlementaires aux problèmes rencontrés par les agriculteurs. En faisant remonter les informations du terrain auprès des ministères (feuille de route 2021 présentée aux ministères sur le mal-être et le risque du suicide chez les agriculteurs). Ou encore travailler en partenariat avec d'autres mouvements intervenants dans le cadre des politiques agricoles nationales.

Depuis 2015, un **Groupement d'Employeurs** a été créé à l'initiative du réseau. Solidarité Paysans des Pays de Bourgogne est adhérent à ce groupement. Cela nous permet de solliciter les services d'une équipe de deux juristes spécialisées en droit rural dans le cadre de nos accompagnements.

Le réseau Solidarité Paysans a vécu une année 2021 difficile. Une sanction a été votée en Assemblée Générale contre Solidarité Paysans Bretagne, qui a abouti à sa suspension immédiate et transitoire du réseau Solidarité Paysans. Pendant un an, la commission « statuts et conflits » de SP National doit mener un travail d'observation auprès de SP Bretagne afin de retrouver une confiance réciproque basée sur le respect des valeurs du réseau. Tout le monde a été affecté par cette nouvelle. Solidarité Paysans des Pays de Bourgogne souhaite fortement qu'une issue favorable soit trouvée à cette situation tout en respectant les spécificités des associations en région.

## **Solidarité Paysans Bourgogne-Franche-Comté**

Solidarité Paysans des Pays de Bourgogne est également membre de Solidarité Paysans Bourgogne-Franche-Comté (SP BFC). Dans le cadre de la subvention AG2R La Mondiale, SP BFC a pu réaliser une vidéo présentant son activité d'accompagnement auprès d'agriculteurs en difficulté, en s'appuyant sur l'exemple d'une éleveuse caprine en Saône et Loire. Cette éleveuse est toujours accompagnée par SP Bourgogne. Pour ce projet, l'association SP BFC a reçu les Trophées Régionaux des Initiatives Sociales et Solidaires. La vidéo est consultable sur le site de Solidarité Paysans, ou directement via le lien suivant : <https://youtu.be/YqU6Nhk3g9s>.

Le Colloque 2021, prévu en fin d'année et organisé par Solidarité Paysans Jura, a été reporté au printemps 2022. Une agricultrice accompagnée par Solidarité Paysans Jura, Bénédicte, a été interviewée par France 3 Franche-Comté en 2021. Voici le lien de l'article et de la vidéo : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/benedicte-agricultrice-aidee-par-solidarite-paysans-il-y-a-beaucoup-de-suicides-c-est-une-activite-epuisante-2314093.html>

## **Divers évènements et soirées en 2021 chez nos collègues francs-comtois**

Une soirée transmission, intitulée « comment transmettre et s'installer en société ? » a été organisée par Inpact 25 et Inpact 70 à Chouzelot (25) et Combeaufontaine (70) en décembre 2021.

Deux soirées sous forme de théâtre-forum en présence de la compagnie Force Nez ont été organisées par Inpact en septembre 2021. Une dans les départements du Jura et du Doubs sur le thème de la transmission, l'autre en Haute-Saône sur le thème de la souffrance au travail.

## **Partenaires financiers**

Des **conventions** avec le Département de Saône-et-Loire pour l'année 2021 ainsi qu'avec la MSA Bourgogne pour 2022 ont été signées.

Un tel engagement réciproque avec le département de Saône et Loire est une première dans l'histoire récente de Solidarité Paysans des Pays de Bourgogne. Il signifie l'intérêt et la reconnaissance croissante que porte ce département sud-bourguignon à notre association.

La convention avec la MSA Bourgogne renforce et officialise notre partenariat sur le terrain. En échange de pièces justificatives : fiche de liaison et contrat tripartites, la MSA s'engage à verser un montant de 150 euros par dossier d'accompagnement conjoint MSA-Solidarité Paysans.

Nous espérons que ces partenariats se renouvelleront les prochaines années et que d'autres naîtront par la suite.

## II. Le rapport financier

### 1) Le compte de résultat 2021

	2 021	2 020
<b>60-Achats</b>	<b>3 192</b>	<b>10</b>
6060-Achats fournitures	28	10
6040-Imprimés, plaquettes	3 164	
<b>61-Services Extérieurs</b>	<b>316</b>	<b>138</b>
6140-Charges locatives	50	25
6156-Maintenance informatique	153	
6160-Assurances	113	113
<b>62-Autres Service Extérieurs</b>	<b>11 689</b>	<b>6 369</b>
6214-Mise à disposition salariée	5 403	1 970
6220-Rémunérations d'intermédiaires	80	312
6240-Déplacements des bénévoles	5 192	3 396
6250-Déplacements du personnel	176	
6257-Frais de réunions, réception	66	33
6260-Frais postaux	43	70
6265-Téléphone Internet	175	
6270-Frais bancaires	98	148
6281-Cotisations payées SP	458	440
<b>Total charges courantes</b>	<b>15 197</b>	<b>6 517</b>

<b>Résultat courant</b>	<b>6 885</b>	<b>6 687</b>
-------------------------	--------------	--------------

<b>67-Charges Exceptionnelles</b>		
6720-Règlement de dettes omises		
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>295</b>	

<b>Résultat exercice</b>	<b>7 180</b>	<b>6 687</b>
--------------------------	--------------	--------------

	2 021	2 020
<b>70-Ventes et Prestations de Services</b>	<b>635</b>	<b>470</b>
7090-Remboursement de frais	635	470
<b>74-Subventions</b>	<b>16 009</b>	<b>4 315</b>
7400-Subvention publique	15 009	4 315
7410-Subvention privée	1 000	
<b>75-Produits de Gestion Courante</b>	<b>5 438</b>	<b>8 418</b>
7560-Cotisations Adhésions	700	840
7580-Dons des bénévoles	1 214	
7581-Dons autres	3 524	7 578
<b>76-Produits Financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
7681-Intérêts perçus	0	0
<b>Total produits courants</b>	<b>22 082</b>	<b>13 204</b>

<b>77-Produits Exceptionnels</b>		<b>295</b>
7740-Dettes non réglées		295
7714-Créances non réglées		
7720-Régularisation de solde		

### 2) Le bilan 2021

	2 021	2 020

Créances	2 540	
Banque	23 732	19 628
Caisse		
<b>Actif</b>	<b>26 272</b>	<b>19 628</b>

	2 021	2 020
Fonds associatifs début	13 833	7 146
Résultat	7 180	6 687
<b>Fonds associatifs fin</b>	<b>21 012</b>	<b>13 833</b>

<b>Dettes</b>	<b>5 260</b>	<b>5 795</b>
---------------	--------------	--------------

<b>Passif</b>	<b>26 272</b>	<b>19 628</b>
---------------	---------------	---------------

<b>Le solde de trésorerie nette (créances + disponible - dettes) correspond au Fonds associatifs fin, soit :</b>	<b>21 012</b>	<b>13 833</b>
--	---------------	---------------

### 3) Annexes : Détail des subvention et dons perçus par l'association en 2021

#### Détail des subventions perçues

	2 021	2 020
Conseil régional FDVA	4 400	
Conseil régional	2 709	2 465
Côte d'Or département		
Nièvre département	2 000	
Saône et Loire département	2 500	
Yonne département	3 400	500
Subvention MSA		1 350
Subvention banque POP	1 000	
<b>Total</b>	<b>16 009</b>	<b>4 315</b>

#### Détail des dons perçus autres que ceux des bénévoles

	2 021	2 020
Don Biocoop	324	902
Don Auxois Ecologie		500
Don Lenoble		500
Don Au nom de la terre		5 176
Don Hélix	2 000	
Don Conf Côte d'Or	500	
Don Conf Nièvre	200	
Don Conf Yonne	500	500
<b>Total</b>	<b>3 524</b>	<b>7 578</b>

#### **Commentaires :**

Ces chiffres concernent 2021 donc avant que Jean Duclaux, le nouvel salarié de Solidarité Paysans des Pays de Bourgogne, n'arrive.

### III. Le rapport moral

La grande question qui nous interroge et qui nous réunit...l'état des paysans et des campagnes. Que pouvons-nous faire ? Si on essayait de répondre à cela ? Ou comment rebondir ensemble ?

Retour en arrière, il y a un an, encore ici, à Mavilly, pourquoi ?

Il y a un an, nous recevions Hélène Chauveau. Elle nous faisait part de ses observations et de ses sentiments sur l'évolution de la société rurale. Son travail a été un activateur de notre réflexion sur l'avenir à donner à SPPB. C'était positif !

2021 a été une année de décisions ; création d'un poste à temps plein...Agnès-Jean.

Un rappel : réunion de décembre 2021 à Dijon. Michel Cartier d'Orchamps-Vennes...

#### 4 départements avec leurs différences :

- Côte d'Or : quelques demandes d'accompagnement, peu de bénévoles, mais ça vient. Pas de reconnaissance des organisations professionnelles ou du Conseil Départemental.
- Saône et Loire : Le groupe s'est formé en 2018, les demandes sont là, les bénévoles aussi...Un début de reconnaissance du Conseil départemental.
- Nièvre : Pas assez de bénévoles...Mais cela progresse. Quatre nouveaux en 2021.
- Yonne : Une équipe qui vieillit, besoin de trouver de nouveaux bénévoles.

#### 3 axes d'orientations dans nos travaux à venir :

- La visibilité sur le terrain ; les paysans dans le besoin nous connaissent-ils ? Notre existence et nos activités ? Besoin de travailler avec les médiats, le crédit agricole...
- La nécessité d'accueillir en permanence des nouveaux bénévoles. N'hésitons pas à en parler, voire même à utiliser notre carnet d'adresses (contacts), à mobiliser les personnes sensibles, à essayer de mailler les campagnes. L'importance aussi de faire des formations, pour avoir des bénévoles formés, armés pour accompagner les agriculteurs en difficulté.
- Notre existence aux côtés des organismes institutionnels et autres structures : MSA, chambres et Conseils départementaux.

Informations du réseau national Solidarité Paysans. L'Assemblée Générale du réseau national est prévue les 28 et 29 juin. L'Assemblée Générale sera centrée sur la révision des textes qui fondent Solidarité Paysans. La Bourgogne a son importance : nous avons 5 pouvoirs !

Nous pouvons revenir plus au fonctionnement de l'association pour celles et ceux qui nous suivent d'un peu loin, avec l'intervention de Jean Duclaux, nouveau salarié.

Les solidarités ! C'est une belle histoire.

Marc Grozeller, Président de Solidarité Paysans des Pays de Bourgogne

## IV. Le vote des différents rapports

Les rapports d'activité, financier et d'orientation sont votés à l'unanimité.

## V. Le renouvellement du conseil d'administration

Deux administrateurs démissionnaires : Annick Gérard et Christine Maury-Koenig.  
Pas de nouveaux candidats, ni administrateurs se représentant car tous en cours de mandat.  
Les administrateurs fondateurs finissent leur mandat en 2023. De nouveaux entrants rejoindront le conseil d'administration à ce moment-là.

Pour 2022, le Conseil d'administration est donc composé de 11 administrateurs.

**Validation de ce nouveau conseil d'administration à la majorité des voix.**

## VI. Intervention de Jean Duclaux, nouveau salarié, sur le fonctionnement de l'association

### **Composition de l'association Solidarité Paysans (SP)**

A l'origine, l'association a été créée par des agriculteurs, actifs ou à la retraite, pour accompagner leurs collègues en difficulté. Ainsi, les accompagnements sont réalisés par des pairs agriculteurs, ce qui facilite la compréhension de la situation de l'accompagné, ainsi qu'une mise en confiance plus aisée. SP s'appuie également sur un champ de compétences varié. Nous comptons parmi nos accompagnants des personnes qui ne sont pas forcément issues de la profession agricole, mais qui apportent des compétences que nous jugeons on ne peut plus précieuses.

### **Les principes d'intervention de SP**

-Pour commencer, **nous accompagnons toute personne qui nous le demande**, sans jugement, quelle que soit sa situation, son histoire, ses choix professionnels comme personnels ou syndicaux.

-Nous accompagnons dans la **confidentialité et le respect** de la personne.

-Nous n'intervenons **qu'en réponse à l'appel de la personne concernée ou d'un membre de la cellule famille**. En effet, il est important que la personne nous sollicitant soit volontaire et pro-active dans la recherche de solutions à ses difficultés. Notre rôle n'est pas de trouver des solutions à sa place mais bien avec lui ou elle.

-Une **écoute et un accueil bienveillant**. En effet, la personne qui appelle a souvent besoin d'être écouté et de s'épancher.

-Nous intervenons en **équipe**, sous forme de **binôme de bénévoles** aux compétences variées. Nous pouvons également compter sur d'autres personnes ressources qui apportent leurs compétences, aussi membres de l'association.

-**Nos accompagnements se veulent globaux**, prenant en compte l'ensemble des difficultés rencontrées par la personne, comme évoquées avant (économique, technique, relationnelle, de santé). Dans cette approche globale, nous pouvons intervenir **en partenariat avec des techniciens** (je pense notamment aux TS de la MSA ou techniciens chambre) en lien également si besoin avec les différentes administrations (ddt, services fiscaux, justice...), les banques etc.

### **Concernant la désignation du binôme accompagnateur lorsqu'une nouvelle personne nous appelle :**

L'équipe départementale de bénévoles se concerta pour déterminer le binôme qui suivra cet accompagnement. Les bénévoles qui accompagneront cette personne doivent éviter d'avoir un lien proche avec cette dernière, cela dans un souci de confidentialité et de neutralité. La proximité géographique avec l'appelant ne doit pas donc forcément être le premier critère de choix si les personnes se connaissent. L'interconnaissance est forte en milieu rural, d'autant plus dans le milieu agricole.

Si vous recevez un appel d'un agriculteur en difficulté, informez-moi en afin que je tienne à jour le nombre d'accompagnements que nous réalisons en Bourgogne.

### **Convention avec la MSA**

Dans le cadre de la convention signée entre la MSA et Solidarité Paysans des Pays de Bourgogne, un montant de 150€ est prévu pour chaque dossier suivi conjointement par la MSA. Le versement de ces 150€ nécessite l'envoi d'une fiche de liaison et d'un contrat tripartite aux services de la MSA. Dans les faits, il n'est pas toujours aisé d'obtenir ces deux documents et d'expliquer voire de convaincre les personnes que nous accompagnons que la MSA n'est pas seulement la « maille qui sanctionne » mais aussi un service social au service des actifs agricoles.

### **Moyens en développement place pour faciliter la coordination des bénévoles**

Développement d'un **espace en ligne (cloud)** pour déposer ou télécharger certains documents de l'association (modèle fiche informations accompagné, tableau de saisie des heures et kilomètres bénévoles). L'objectif à SP n'est pas d'être un pro de l'informatique, mais d'être un bon accompagnant.

Pour faciliter les échanges d'informations entre bénévoles et salarié, des documents pourront être déposés en ligne en libre accès, à savoir :

- la **fiche renseignant les informations sur les nouveaux accompagnés**, en cours de modification. Cette fiche ne serait à remplir qu'une seule fois au début de l'accompagnement.

- **Tableau des kilomètres et heures** parcourus par les bénévoles pour l'accompagnement et pour la vie associative (à distinguer en deux tableaux).

-**Fiche de liaison et contrat tripartite** pour les accompagnements conjoints avec les travailleurs sociaux MSA.

## **VII. Intervention de Philippe Lapray, bénévole de l'association, sur la mobilisation des ressources dans l'accompagnement**

Solidarité avec les Paysans! Paysans solidaires, mobilisons - nous!  
Solidarité avec les Paysans! Paysans en missions, ressourcez- vous!

Accompagnement. Accompagné. Accompagnants.

**Un accompagné**, demandeur.  
**Un accompagnant**, demandé.  
**Un accompagnement** en binôme.

**Etre solidaires !**

**Les accompagnants** face aux crises.

**Définition des ressources** empruntée au service psychosocial de l'Association Solidarité Paysans :

« Les ressources sont un ensemble de compétences, de connaissances, de savoirs et de capacités. Elles sont intérieures et propres à chacun, à la fois singulières et complémentaires. Elles peuvent être représentées comme un outil, une force, de l'énergie, de la vitalité. Elles s'appuient sur les expériences, les réussites, l'intuition ou l'estime de soi. Chacun peut les mobiliser, elles sont disponibles, comme de la matière ou des renseignements compilés et consultables.

Mobiliser les ressources demande la capacité à aller chercher en soi, ou aller chercher à l'extérieur. Une tierce personne ou une personne relais peut devenir un support, permettant de prendre appui pour retrouver cette capacité. La relation est citée comme principal levier d'aide à la mobilisation des ressources. Les ressources mettent en action, elles permettent de faire face, de décider, d'avancer, de rebondir : de retrouver son pouvoir d'action. »

De l'importance de la mobilisation des ressources dans l'agriculture, et de l'accompagnement des familles d'agriculteurs / d'agricultrices.

Les agriculteurs et agricultrices face à une accumulation de facteurs de tension.  
Les agriculteurs / agricultrices, leur bien-vivre, leur bien-être.

... Un paysan, un métier.  
... Les nouvelles générations.  
... Une entreprise à ciel ouvert.  
... Les contraintes internes et externes se multiplient.

Précautions pour les accompagnants et sujets tabous pour les accompagnés.

Mobilisation et pérennisation des ressources dans le travail de formation et le conseil.

**Identifier les ressources disponibles.**  
**L'appropriation des ressources.**

## **Se connaître et utiliser ses propres ressources.**

### Angle de vue.

- ... **L'approche personnelle, le contexte social et la situation professionnelle.**
- ... **Le soutien social et l'aide extérieure.**
- ... **Introspection.**
- ... **Le changement.**

### Technique.

- Le domaine cognitif**, la connaissance.
- Le domaine mental**, psychique.
- Le domaine comportemental**, les sentiments.

- ... **Evaluer les connaissances.**
- ... **Identifier les concepts acquis.**
- ... **La connaissance des croyances.**
- ... **Instaurer une routine et des répétitions.**

... Une approche objective et matérielle qui identifie les problèmes et propose des solutions concrètes... Une approche subjective qui donne les moyens d'exploiter les ressources personnelles ressenties, intuitives.

### Activation, suivi et efficacité.

- ... **Pointer et dépoussiérer.**
- ... **Une activation fréquente.**
- ... **Facilité d'accès.**
- ... **Pérennisation.**

## VIII. Intervention de Yannick Sencebe sur la Transmission de fermes



Yannick Sencebe, Maître de conférences à l'Institut Agro Dijon, axe ses recherches actuelles sur la transmission de fermes. Elle a notamment mené des enquêtes auprès de 4 fermes de Franche-Comté pour recueillir leurs parcours en tant que cédant.

Son intervention a débuté par quelques informations historiques sur l'agriculture française après-guerre. Divers échanges avec les participants ont ponctué son intervention.

Elle a ensuite pu parler des 4 enquêtes qu'elle a mené auprès de fermes avec des profils et des parcours de transmission assez peu communs dans l'environnement agricole actuel.

### **Rappels historiques sur l'évolution de l'agriculture française à la sortie de la seconde guerre mondiale**

Depuis 1955, nous sommes passés de 2 300 000 à 437 000 exploitations (chiffres du dernier recensement agricole). On dit souvent que cette chute vertigineuse du nombre d'exploitations en France est due à l'agrandissement des structures, mais cela vient surtout de la non-transmission des fermes.

D'après les chiffres 2018 de la MSA, un peu moins de 19 000 personnes se sont installées en 2013 en France, alors que 20 000 agriculteurs arrêtaient leur activité. Les fermes qui ont le plus de mal à installer des nouveaux agriculteurs sont les fermes d'élevage : pour 2 départs, 1 installation alors que les fermes en grandes cultures sont les  $\frac{3}{4}$  reprises.

Cette chute vertigineuse du nombre d'exploitations peut être reliée à une volonté historique des politiques publiques de moderniser les fermes. A la sortie de la guerre, le pays est exsangue et dépend des importations outre-Atlantique pour nourrir sa population. La paysannerie n'est plus considérée comme capable de nourrir le pays. Les paysans doivent être remplacés par des « chefs d'exploitation », travaillant sur des fermes modernes et productives et qui sauront répondre au besoin de souveraineté alimentaire de l'époque.

Divers dispositifs sont mis en place pour remplacer les paysans et moderniser l'agriculture. **L'Indemnité Viagère de Départ (IVD)** a incité les paysans considérés comme peu productifs à cesser leur activité pour être remplacés par des agriculteurs plus modernes.

La **Dotation Jeune Agriculteur (DJA)** est une autre mesure qui a permis de normer l'entrée dans le métier, en s'appu... d'agriculture. Jusqu'alors, la transmission de la ferme familiale se faisait du père au fils, au sein des familles, sans passer par les institutions. Dès lors, les normes développées vont contribuer à installer moins de jeunes, et ceux qui s'installeront le feront sur des fermes plus grandes que leurs prédécesseurs.

Ces nouvelles règles d'accès à la transmission ont été appropriées par les familles, et c'est encore le cas aujourd'hui, constate Yannick Sencebe dans ses enquêtes.

Trois grands critères sont cités par les enquêtés pour succéder au père sur la ferme :

1. Être issu de la famille
2. Être un fils
3. Positionnement dans l'ordre de succession : être celui dont la place permet de succéder au mieux au père qui part. Ce n'est donc pas forcément l'ainé, puisque le père peut être encore assez loin de sa retraite lors l'ainé arrive à sa majorité.

Ces nouvelles normes et nouveaux critères d'accès à la transmission ont ainsi favorisé l'installation de certains jeunes, successeurs désignés. Ils ont pu par la suite capter les terres des familles sans successeurs et contribuer à l'agrandissement des structures.

Nous pourrions aujourd'hui dire que la tendance à l'agrandissement a atteint ses limites, quoique...

## **Questionnement sur le contexte actuel de la transmission des fermes**

Un rapport du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) annonce que d'ici 2026, 45% des chefs d'exploitation auront pris leur retraite. Nous pouvons nous poser **la question du devenir de ces fermes : vont-elles disparaître ? Comment organise-t-on la transmission de ces fermes ?** A cette question s'ajoute celle de l'agroécologie.

Le réseau INPACT (**I**nitiatives **p**our une **A**griculture **C**itoyenne et **T**erritoriale), regroupement de réseaux associatifs agricoles, souhaite profiter de cette période où un grand nombre de fermes seront à transmettre pour développer l'agroécologie. Une des pistes que le réseau avance est l'organisation du « démembrement » des fermes, qui permettrait l'installation de 2, 3 ou plus d'actifs sur une même ferme à céder.

Aujourd'hui, diverses formes de fermes cohabitent : les exploitations en individuel, les sociétés agricoles qui permettent l'installation de plusieurs associés sur une même ferme, ou encore le développement de « fermes citoyennes<sup>1</sup> », où plusieurs dizaines voire centaines de citoyens peuvent devenir propriétaires d'un même lot de terres agricoles.

Autre question découlant de cette réflexion : **Est-ce raisonnable de prétendre nourrir 67 millions de personnes en France avec seulement 700 000 ETP agricoles ?**

1. Fermes citoyennes : <https://www.ouest-france.fr/bretagne/agriculture-les-fermes-citoyennes-c-est-quoi-7177266>

## **Aujourd'hui, le constat est que nous avons du mal à savoir qui sont ceux qui s'installent. Les profils des porteurs de projet évoluent.**

Ils étaient 13 925 à s'installer avec la DJA en 2013. En 2018, 64% des nouveaux installés s'installent sans la Dotation Jeune Agriculteur. Parmi ces 64%, une partie d'entre eux cherchent à ne pas être dépendants des aides de la PAC, en souhaitant être le plus autonomes sur leur ferme. La DJA apparaît de moins en moins adaptée aux nouveaux profils, et le critère « projet » apparaît de plus en plus rédhibitoire. La problématique d'accès au foncier reste cependant toujours présente.

Les porteurs de projet agricole sont aujourd'hui d'origines diverses, ils peuvent être :

- Issus du milieu agricole et s'installer sur la ferme familiale ;
- Des personnes **Non Issues du Milieu Agricole (NIMA)**.
- Des personnes hors cadre familial, qui s'installent en dehors de la ferme de leurs parents mais qui sont issues du milieu agricole.

Aujourd'hui, seulement 32% des porteurs de projet s'installent avec la DJA. Également, 62% des porteurs de projet sont des NIMA. Du jamais vu dans l'histoire de la transmission agricole. Cependant, bon nombre des projets agricoles portés par des NIMA n'aboutissent pas.

### **Les porteurs de projet Non Issus du Milieu Agricole (NIMA)**

Concernant les NIMA, l'enjeu principal aujourd'hui de la transmission est le besoin d'**intermédiation** entre ce type de porteurs de projet et les cédants.

Ce qui compte pour les cédants est bien sûr la question financière (la retraite agricole reste faible), mais c'est aussi une question de **confiance**. S'il n'a pas de successeur, le cédant a un **devoir de continuité**. Autrement dit, il doit assurer la continuité de son **patrimoine professionnel**, qui n'est pas uniquement d'ordre financier ou du bâti. C'est une approche anthropologique, de « don contre don » : le cédant a reçu comme don une place dans une ferme, un patrimoine, don qu'il doit transmettre à son tour.

Parfois, cela prend du temps de trouver le bon profil qui s'inscrit dans une lignée générationnelle. On parle « **d'adoption professionnelle** ». Le repreneur est vu comme quelqu'un ayant la connaissance du métier, des compétences dans l'outil de travail qui lui est transmis, ainsi que du patrimoine professionnel. L'intermédiation est donc le plus souvent une tâche complexe à mener.

### **Quelques éléments issus des échanges avec les participants**

Le président de la Coordination Rurale de Saône et Loire intervient en expliquant que depuis 20 ans, de plus en plus d'exploitations agricoles se sont montées en société. Aujourd'hui, les associés sont vieillissants et leurs places seront bientôt à reprendre si ce n'est déjà pas le cas. Or elles n'intéressent plus, ou de moins en moins les porteurs de projet, ce qui devient problématique.

Il souligne le fait que la transmission doit se réfléchir bien en amont, même dix ans avant de céder sa ferme. Également, il évoque le fait qu'aujourd'hui, la transmission à un salarié est un des filons intéressants à exploiter.

Jean Gobier, accompagnant de SP Bourgogne dans l'Yonne et ancien président de l'association, souligne la disparition progressive des fermes en polyculture élevage dans la région où se trouvait sa ferme, phénomène observé depuis la réforme de la PAC en 1992.

Yannick Sencebe rebondit sur le fait que l'agrandissement des fermes a conduit à une intensification du travail. Auparavant, les fermes fonctionnaient sur le principe de la maisonnée. Après la modernisation des exploitations, les agriculteurs se sont retrouvés seuls à travailler sur leur ferme ou avec leur conjointe lors celle-ci travaillait également sur place. La polyculture-élevage est un type d'élevage très prenant, puisqu'il faut savoir être polyvalent sur un grand nombre d'activités. Les exploitants ont donc cherché à se simplifier la tâche puisqu'il n'y avait plus assez de bras, en abandonnant la polyculture élevage.

### **La question du foncier, du nombre d'actifs à l'hectare et de l'impact environnemental des fermes**

La compétence et la gestion du foncier est une prérogative nationale.

En France, les surfaces en fermage représentent 75% de la SAU (**S**urface **A**gricole **U**tile). Il y a donc un nombre très élevé de propriétaires par rapport aux agriculteurs exploitants ces terres. Cela étant, le statut du fermage est très protecteur pour les fermiers.

Quant aux propriétaires, certains ont également le statut d'exploitant, ce qui leur permet d'avoir accès aux aides de la PAC et de développer le travail à façon, surtout pour les céréaliers bien équipés en matériel.

Un nombre faible d'actifs à l'hectare, comme c'est le cas aujourd'hui pour une grande partie de l'agriculture en France, entraîne une intensification du travail puisqu'il n'y a plus assez de main d'œuvre. Cette main d'œuvre est remplacée par des engrais et du machinisme afin de travailler des surfaces plus élevées avec une main d'œuvre peu nombreuse. L'utilisation de ces engrais et de ces machines a un impact non négligeable sur l'environnement : extraction de matières premières/minerais pour la fabrication d'outils et d'engrais. La conduite d'une ferme ayant un impact environnemental faible est donc difficile à mener avec peu d'actifs à l'hectare.

Pour une gestion des fermes plus écologique, une des propositions avancées par Yannick Sencebe est l'installation d'un plus grand nombre d'actifs à l'hectare, mais également le besoin d'avoir d'autres choix politiques réalisés, comme notamment payer plus cher l'alimentation.

## Retour sur les enquêtes menées dans 4 fermes de Franche Comté

L'objectif de ces enquêtes a été de rencontrer les protagonistes de l'histoire de la transmission de fermes. On pourrait remarquer que c'est plutôt la non-transmission qui est la règle depuis un moment !

Les enquêtes ont été menées auprès de celles qui y sont arrivées. Ayant été réalisées sur un échantillon réduit de fermes et sur des profils très spécifiques, ces enquêtes n'ont pas vocation à être représentatives de la tendance actuelle.

Point commun des 4 enquêtes : ce sont des fermes d'élevage.

### Premier GAEC de Haute Saône

Les quatre enfants du couple ont succédé aux parents : ils travaillent donc à 4 sur le GAEC.

Les cédants ont préparé des places dès la naissance de leurs enfants, en créant à chaque naissance un nouveau marché. Bien sûr, les enfants avaient toujours le choix de faire autre chose qu'éleveur si cela ne leur convenait pas.

Au départ, les parents (les cédants) sont partis seulement de quelques hectares (24 ha/actif). Ils ont commencé avec des chèvres, puis des vaches, pour ensuite intégrer des vaches allaitantes sur la ferme, tout ça en transformation et vente directe.

Ils ont été à contre-courant des pratiques se faisant autour d'eux : ils ont évité de déboiser leurs terres, en y laissant pâturer leurs chèvres, limitant ainsi l'impact de la sécheresse sur leur production. C'était un choix personnel de leur part d'y aller pas à pas, en restant autonome, jusqu'à atteindre 200ha aujourd'hui.

Étant en zone rurale peu peuplée et éloignés des bassins de consommation des grandes villes, ils ont été à l'initiative de la création de différents magasins de producteurs dans les petites villes du territoire, permettant la création d'emplois.

Les enfants se sont ensuite installés sur la ferme.

Chaque frère et sœur savent quoi faire dans la ferme, rien n'est écrit, tous les échanges se font de manière orale. Chacun a son atelier de prédilection et intervient sur les autres productions en cas d'absence d'un frère ou d'une sœur, mais seulement à certains endroits.

**C'est maintenant à eux que se pose la question de la transmission.** Apparemment, il n'y a pas de solution, hormis le démembrement ou vente d'une partie de la ferme.

Ce modèle, dont la transmission a fonctionné des parents aux enfants, a engendré beaucoup de poids sur les épaules des enfants. Ils doivent aujourd'hui « honorer leurs dettes » à leur tour et réfléchir à la transmission prochaine de leur place sur la ferme.

### Deuxième GAEC de Haute Saône

Au départ, les cédants sont partis de peu de choses. C'étaient des pionniers de la Bio. Ils ont développé divers ateliers durant leur activité. Les enfants ont tenté de s'installer avec le patriarche, dans un modèle où la hiérarchie est assez forte et où l'atelier principal est tenu par le cédant. Finalement, les enfants n'ont pas succédé au patriarche et sont partis. Le cédant est toujours sur la ferme avec un salarié et tient toujours l'atelier principal. Il ne trouve pas de remplaçant et ne laisse pas sa place. Cette situation renvoie plutôt à des

aspects humains et à la difficulté pour certains cédants de lâcher prise et de laisser le travail de toute une vie à d'autres.

## **Les deux fermes Terre de Liens en production de Comté dans le Jura**

Les deux autres enquêtes ont porté sur deux fermes en appellation Comté, dont la transmission s'est faite à des hors cadre familial.

Ce sont des fermes de petite taille, dont la transmission n'a pas été aisée. La transmission s'est préparée en avance, mais n'a pas fonctionné de prime abord. **Principal questionnement des cédants aux départs : à qui et comment transmet-on ?** Ce qui était certain pour les cédants, c'était qu'ils ne souhaitaient pas passer par la chambre d'agriculture.

L'installation du salarié, premier candidat à la reprise de leur ferme, n'a pas marché.

En effet, même dans un système agricole dit « alternatif » dans le paysage agricole actuel, avec des agriculteurs engagés à la Confédération Paysanne, travaillant en couple, avec une projection forte dans le modèle d'une agriculture paysanne et ayant conscience d'avoir à transmettre un patrimoine professionnel, la transmission n'a pas été aisée. Cela a pris du temps et a été compliqué de rencontrer la bonne personne, au bon moment et qui soit dans la même approche que les cédants.

Ce qui a facilité la transmission aux bons candidats est **l'intermédiation effectuée par Terre de Liens**, après la vente de la ferme à cette association.

Diverses questions et échanges de la part des participants ont émergé de cette intervention et n'ont pas pu toutes être notés. On constate que quel que soit le contexte de transmission et le profil des cédants, la recherche du candidat idéal reste une question complexe à mener et souvent un parcours semé d'embûches. Comme il a été souligné à plusieurs reprises, la transmission est une étape clef dans la vie d'une exploitation qu'il est important de préparer bien en amont du départ à la retraite du cédant.

Cet après-midi riche en échanges s'est clôturé par l'intervention d'Aurore Letzelter de l'association Risomes basée à Malain (21), qui a rappelé le rôle prépondérant que peuvent et doivent jouer les citoyens dans la transmission de ferme. Le GFA citoyen Champs Libres, présent sur la même commune, est un exemple de participation citoyenne d'acquisition de fonciers agricoles et de co-construction de projet agricole local.



**Solidarité Paysans des Pays de Bourgogne**

Siège social : 1 rue des Coulots – CS 70074 21110 BRETENIERE

Adresse postale : La Coursive – 33 place Galilée – 21000 Dijon

[bourgogne@solidaritepaysans.org](mailto:bourgogne@solidaritepaysans.org)

06 38 05 28 37



**FDVA**  
FONDS POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DE LA VIE  
ASSOCIATIVE

REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE



**NIÈVRE**  
le département



santé  
famille  
retraite  
services